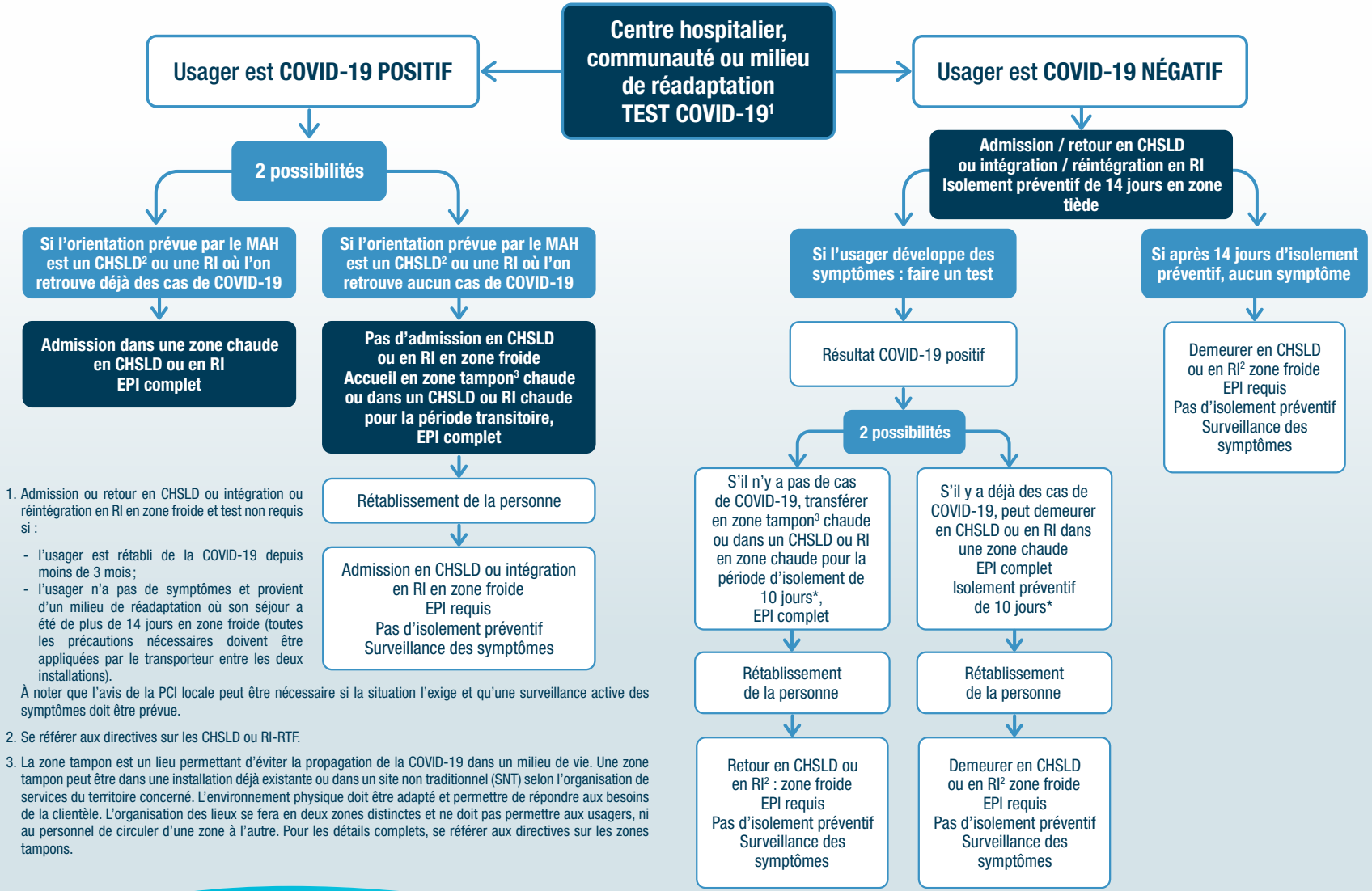


Admission/retour en CHSLD et intégration/réintégration en RI (programme SAPA) de 20 places ou plus après un séjour en centre hospitalier ou en milieu de réadaptation / admission en CHSLD ou intégration en RI (programme SAPA) de 20 places ou plus en provenance de la communauté



*Critères pour le rétablissement de la personne :

- Période d'au moins 10 jours après le début de la maladie aiguë ou 21 jours pour les usagers ayant été admis aux soins intensifs et 28 jours pour les usagers sous corticostéroïdes ou immunosupprimés ;
- Absence de fièvre depuis 48 heures sans prise d'antipyrétique ;
- Résolution des symptômes depuis au moins 24 heures (excluant la toux, l'anosmie et l'agueusie résiduelles).

1. Admission ou retour en CHSLD ou intégration ou réintégration en RI en zone froide et test non requis si :

- l'utilisateur est rétabli de la COVID-19 depuis moins de 3 mois ;
- l'utilisateur n'a pas de symptômes et provient d'un milieu de réadaptation où son séjour a été de plus de 14 jours en zone froide (toutes les précautions nécessaires doivent être appliquées par le transporteur entre les deux installations).

À noter que l'avis de la PCI locale peut être nécessaire si la situation l'exige et qu'une surveillance active des symptômes doit être prévue.

2. Se référer aux directives sur les CHSLD ou RI-RTF.

3. La zone tampon est un lieu permettant d'éviter la propagation de la COVID-19 dans un milieu de vie. Une zone tampon peut être dans une installation déjà existante ou dans un site non traditionnel (SNT) selon l'organisation de services du territoire concerné. L'environnement physique doit être adapté et permettre de répondre aux besoins de la clientèle. L'organisation des lieux se fera en deux zones distinctes et ne doit pas permettre aux usagers, ni au personnel de circuler d'une zone à l'autre. Pour les détails complets, se référer aux directives sur les zones tampons.

20-210-108W